







## Retraités de la CNRACL, élisez vos représentants au sein de votre caisse de retraite.

Le vote se déroulera du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021, soit par correspondance, soit par Internet sur un site sécurisé. Pour ces deux modalités, le matériel de vote vous sera adressé par voie postale. Il est donc recommandé d'actualiser vos coordonnées et de vérifier votre inscription sur les listes électorales.



Suis-je bien électeur ?

Je suis électeur dans le collège des retraités si je suis titulaire au 1er septembre 2020 d'une pension personnelle ou d'une pension de réversion de veuf ou de veuve de la CNRACL, acquise au titre de la vieillesse ou de l'invalidité



Je m'assure que mes coordonnées sont à jour

Quand?  Jusqu'au 11 janvier 2021	Quand?	Quoi?	Comment les consulter?	Comment les modifier?
		Adresse postale	- via mon espace personnel CNRACL	- via mon espace personnel CNRACL - en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30
	Etat civil	- via mon espace personnel CNRACL - sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence, sur la notification que je recevrai si je réside à l'étranger ou sur le site Internet de la CNRACL à partir du 1er décembre 2020	- en appelant au 05 57 57 91 00 de 9h à 17h30	



Je vérifie que je suis bien inscrit sur les listes électorales partielles

Quand?	Comment vérifier mon inscription?	rectification pour un ajout, une radiation ou une modification du collège d'appartenance?
A partir du 16 novembre 2020 jusqu'au 19 décembre 2020	- sur les listes partielles consultables à la mairie de ma commune de résidence ou sur le site internet de la CNRACL à partir du 1er décembre 2020	- via le formulaire de demande de rectification à télécharger sur le site internet de la CNRACL et à retourner : Elections CNRACL - Rectification - Rue du Vergne - 33 059 Bordeaux Cedex



Je vote

Je reçois à mon domicile le matériel de vote accompagné des professions de foi des candidats et d'une instruction de vote détaillée au plus tard fin février. Deux modalités de vote me seront proposées :

- Le vote électronique par internet : du 1er mars 2021 à 9 h au 15 mars 2021 à 18 h Ou
- Le vote par correspondance : dès réception du matériel de vote et jusqu'au 15 mars, le cachet de la poste faisant foi
- « La Caisse des Dépôts et Consignations conjointement avec les ministères chargés des affaires sociales (Direction de la sécurité sociale) sont responsables du traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Elections CNRACL 2021» conformément au décret n° 2007 173 du 07 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et à l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021.
- Les données à caractère personnel sont collectées et traitées aux fins des «Elections CNRACL 2021». Aux termes de l'article 10-1 du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales et de l'arrêté du 25 août 2020 relatif aux modalités d'élection au conseil d'administration de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales en 2021, ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.
- Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent des droits d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'opposition et de décider du sort de leurs données à caractère personnel après leur décès. Elles peuvent exercer leurs droits en adressant un courriel à l'adresse suivante : mesdonneespersonnelles@caissedesdepots. fr ou par écrit à l'adresse suivante : Caisse des Dépôts Données personnelles Etablissement de Bordeaux 5, rue du Vergne 33059 Bordeaux Cedex, et d'y joindre toute pièce permettant de justifier leur identité et leur demande.
- Elles peuvent contacter le Délégué à la protection des données (DPO) en remplissant le formulaire de contact à l'adresse : https://www.caissedesdepots.fr/protection-des-donnees-personnelles. Les personnes concernées par le traitement « Elections CNRACL 2021 » disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). »